ALSACE
Collectivité européenne

# Extrait des délibérations

à la Commission permanente

**N°** CP-2024-10-15-1
**Séance du** lundi 16 décembre 2024

## CONVENTION DE LOCATION DU TOIT TERRASSE DE LA TOUR DE CONTROLE A L'EUROAIRPORT DE BALE-MULHOUSE

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

**PRESENTS** :
ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DEBES Vincent, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREYFUS Elisabeth, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOERLE Jean-Louis, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MEYER Philippe, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLF Etienne, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**
FUCHS Bruno donne procuration à JENN Fatima
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MAURER Jean-Philippe donne procuration à PFEIFFER Pascale
MUNCK Marc donne procuration à BOHN Patricia

**EXCUSEES :**
MILLION Lara, TENENBAUM Anne

**ABSENTS:**
VETTER Jean-Philippe, ZAEGEL Sébastien

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,

VU la délibération n°CP-2023-4-15-3 de la Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 15 mai 2023 relative à la déclaration du projet 5A3F prévoyant l'implantation d'équipements dynamiques routiers dans le cadre de la gestion du trafic sur l'A35 et la RD105,

VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU l'avis de la Commission Sud Alsace - Saint-Louis -Sundgau - Thur-Doller du 29 novembre 2024,

VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la location par la Collectivité européenne d'Alsace du toit terrasse de la tour de contrôle de l'Aéroport de Bâle Mulhouse aux fins de pouvoir installer les dispositifs radio destinés à piloter les équipements dynamiques déployés dans le cadre du projet 5A3F portant sur les aménagements pour améliorer l'accessibilité de l'agglomération des 3 Frontières depuis l'autoroute A 35 ;

- D'approuver les termes de la convention, à conclure entre la Collectivité européenne d'Alsace et l'Aéroport de Bâle-Mulhouse, jointe en annexe à la présente délibération, fixant les conditions techniques et financières toit terrasse de la tour de contrôle de l'Aéroport de Bâle Mulhouse aux fins de pouvoir installer les dispositifs radio destinés à piloter les équipements dynamiques déployés dans le cadre du projet 5A3F pour un montant un loyer annuel de 1 750 € HT;

- Autorise le Président de la Collectivité européenne d'Alsace à signer cette convention avec l'Aéroport de Bâle-Mulhouse,

- Précise que les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

| *Programme* | *Opération* | *Enveloppe* | *Tranche* | *Natures analytiques* | *Montant* |
|---|---|---|---|---|---|
| *P083* | *O006* | *P083E01* | *T01* | *(1659) 011-6132-843* | *21 000 €* |
| *TOTAL* | | | | | *21 000 €* |

.

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

1 non-participation au vote
Daniel ADRIAN, membre du CA au sein de l'Euroairport Bâle-Mulhouse